



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 71867

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur le calendrier d'examen de la réforme territoriale au Parlement. Alors que l'examen du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, relatif aux compétences, vient de débiter au Sénat, certaines informations ont filtré selon lequel « le projet de loi devrait être adopté raisonnablement avant l'été ». Elle lui demande s'il n'aurait pas été plus opportun que l'examen eût lieu avant les élections départementales de mars 2015.

Texte de la réponse

La réforme territoriale comprend deux volets : la mise en place d'une nouvelle carte des régions et la redéfinition des domaines de compétences de chaque catégorie de collectivités. Ce chantier ambitieux a été lancé par le Gouvernement au mois de juin 2014 avec le dépôt de deux textes : le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, et le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Le premier de ces textes a été promulgué le 16 janvier 2015 ; quant au second, il a été soumis au Sénat à partir du mois de décembre 2014 et a été définitivement adopté par les assemblées le 16 juillet 2015 après un accord en commission mixte paritaire. Au regard de l'importance de cette réforme pour l'avenir de notre pays, pour sa compétitivité, pour la démocratie locale, pour la qualité des services publics de proximité, pour la lisibilité et l'efficacité de l'action publique, il est apparu essentiel que le Parlement dispose d'un temps suffisant pour débattre des deux projets de loi précités et pour mesurer toutes les conséquences des dispositions modifiées ou adoptées. Le Gouvernement s'était ainsi engagé à ce que chaque assemblée fasse deux lectures de chacun de ces projets de loi, afin de permettre un débat parlementaire utile et approfondi. Si les deux textes avaient été adoptés avant les dernières élections départementales, qui ont eu lieu en mars 2015, il n'aurait pas été possible de faire valoir pleinement les droits du Parlement et de laisser libre cours au débat qui doit précéder toute réforme structurante. C'est pourquoi le Gouvernement, tout en rappelant son attachement à l'adoption rapide du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, estime qu'il n'aurait pas été judicieux de prévoir l'adoption de la réforme territoriale dans son ensemble avant ces élections.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71867

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10654

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 6014